

Violente agression au Dziani Bolé



Pour trois randonneurs, la balade au Mont Dziani Bolé a viré au cauchemar samedi dernier. Outre le vol de leur sac, l'un d'entre eux s'est fait agresser avec une machette. Il devient indispensable de prendre des mesures.

Page 2



Votre portail captif par



Alter 6.com
Alternative System



Votre partenaire
informatique
à Mayotte

Délinquance

Violente agression au Dziani Bolé



Pour trois randonneurs, la balade au Mont Dziani Bolé a viré au cauchemar samedi dernier. Outre le vol de leur sac, l'un d'entre eux s'est fait agresser avec une machette. Il devient indispensable de prendre des mesures.

Les trois enseignants décident de partir vers 8h du matin de Dzoumogné. Ils rencontrent une première fois deux jeunes, ils se saluent. Ils les croiseront à plusieurs reprises, sans se méfier : « ils n'étaient pas armés, et avaient les visages de jeunes qu'on a l'habitude de rencontrer au lycée. »

Trois heures après, arrivés au sommet du Mont Dziani Bolé, au nord de l'île, les deux jeunes demandent de l'eau, « dès qu'ils ont eu fini de boire, ils ont sorti de derrière leur dos des machettes, en

menaçant 'donnez-nous vos sacs'. » Ils s'exécutent, mais notre interlocuteur qui souhaite rester anonyme, essaie de les raisonner, « j'ai l'habitude de parler aux jeunes. » C'est alors qu'un des jeunes lui porte un coup de machette au visage : « heureusement, seul l'extrémité m'atteint, qui me casse quand même plusieurs dents, et j'ai très mal à la mâchoire, il y a du sang partout », témoigne l'homme encore sous le coup de l'émotion.

« Il était prêt à me tuer »

« Je l'ai vu, il était prêt à me tuer », répète à plusieurs reprise notre interlocuteur qui parle d'une agression « fourbe », « il aurait pu viser les jambes ou les bras, mais là, c'était directement la tête. » Ce qui le marque le plus c'est la dé-

termination, « le sang froid et la lucidité avec lesquelles ils ont agi. Ils n'avaient pas les yeux particulièrement rouges, et difficile de dire s'ils étaient sous l'emprise de substances ».

L'un de ses amis asperge les deux agresseurs de sa bombe lacrymogène, « ça les a perturbés, on en a profité pour partir ». Ayant conservé leur téléphone, ils parviennent à joindre la gendarmerie qui les attend alors à Mtsahara. Ils ont évidemment déposé plainte, mais sans pouvoir identifier leurs agresseurs sur les photos présentées par les gendarmes. « L'enquête est en cours », confirme-t-on du côté de la gendarmerie.

Conduit au CHM par les pompiers, la victime bénéficie de 10 jours d'interruption temporaire de travail (ITT) pour ses trois dents cassées, « dont une irrécupérable », une lèvre amochée et des douleurs à la mâchoire.

« Je devais y aller avec mes enfants »

Des sentiers entretenus par l'ONF S'il nous a contacté, c'est que l'enseignant souhaite que l'information circule, « il aurait pu y avoir mort d'homme. Surtout que je devais y aller avec mes enfants »... Ce n'est en effet pas en faisant ce genre de faits, ou en surmédiatisant des sorties officielles, qu'ils vont s'arrêter. La preuve. Une agression nous avait par ailleurs été relatée fin octobre, <http://lejournaldemayotte.com/une/des-touristes-traumatises-par-une-agression-a-mayotte-ecrivent-au-jdm/> et selon nos randonneurs, d'autres ont eu lieu la semaine dernière.

S'il reprendra au bout des 10 jours d'arrêt, il envisage de

mettre un terme à ses trois années d'enseignement à Mayotte à la fin de l'année scolaire : « On nous dit que les plages sont dangereuses, mais c'est pareil pour les sentiers de randonnée. »

Pour prévenir, il est possible de communiquer aux forces de l'ordre son lieu de balade, « les randonneurs peuvent aussi de grouper avec des associations comme les Naturalistes », indique la gendarmerie.

L'enseignant soumet l'idée de la pose de pancartes de mise en garde, « sentier potentiellement dangereux ». Certaines plages d'Atlantique sont en effet signalées « dangereuses car non surveillées » en raison des courants, ce qui ne rend pas la région inhospitalière pour autant...

Anne Perzo-Lafond

LE JDM



Contenus originaux



PDF Hebdomadaire



Accès aux archives



Module de recherche

Justice

Apologie d'acte de terrorisme à Pamandzi: une peine d'amende pour un jeune homme



Un jeune homme de 22 ans a été condamné ce mercredi en fin d'après-midi, à 800 euros d'amende dont 600 euros avec sursis pour apologie publique d'acte de terrorisme et outrage à personne dépositaire de l'autorité publique.

Ce lundi, à Pamandzi, alors que Mayotte, à l'unisson du reste de la France, respectait une minute de silence et rendait hommage aux victimes des attentats de Paris, ce jeune homme avait choisi de passer sa journée avec de l'alcool. Quand les gendarmes arrivent Boulevard du général de Gaulle en fin d'après-midi, ils viennent séparer deux jeunes qui se battent... « Je me faisais battre », rectifie le prévenu. Ils agrippent le jeune qui a déjà descendu une bouteille de vodka, pas mal de gin et qui est passé au rhum.

Les forces de l'ordre le relâche

et alors que le jeune s'éloigne, il se lâche : « Vous les gendarmes, vous ne servez à rien ! Surtout les blancs, vous n'avez rien à faire ici. Vous êtes juste là pour faire du tort aux victimes. Sales blancs ! Fils de p... » Les gendarmes ne bronchent pas, laissent le jeune s'éloigner. Il lance alors : « Vive les attentats ! Qu'ils crèvent tous là-bas ! » C'est cette phrase qui lui vaut d'être présenté en comparution immédiate au tribunal correctionnel de Mamoudzou. L'apologie publique d'acte de terrorisme est réprimée par une peine pouvant aller jusqu'à 5 ans de prison.

Non radicalisé

Le jeune homme est loin d'être un fou furieux, bien au contraire. Diplômé d'un bac L, il avait commencé un cursus d'études supérieures en lettres modernes. Face aux juges, il s'exprime

bien. Il s'excuse de nombreuses fois et tente de remettre la scène dans un contexte alcoolisé. «C'était pas la première fois que je me faisais taper. Avec l'alcool et la colère, j'ai raconté n'importe quoi.»

Et quand on aborde sa personnalité, il surprend le tribunal en livrant un peu de sa vie comme la cour ne s'y attendait pas : «Je ne vais pas à la mosquée, je ne pratique pas. Je ne suis pas plus croyant que ça. Je dis ça pour pas qu'on croit que je suis un extrémiste», explique-t-il.

Une enquête a bien entendu été réalisée sur lui. Téléphone, réseaux sociaux, fréquentations, il n'entre effectivement pas dans la catégorie des personnes radicalisées. «J'ai vraiment honte d'avoir dit ça, même si j'assume», dit-il simplement.

Pas de stage de citoyenneté à Mayotte

Pour la procureure Guégan, aucune complaisance : «Ce que les terroristes ont visé, c'est précisément notre mode de vie, cette liberté que vous avez de sortir, de boire, de boire de l'alcool sur la plage toute la journée». Quant aux insultes proférées contre les gendarmes, elle pointe le manque de cohérence de ce jeune homme qui attend actuellement un renouvellement de son contrat d'agent de sécurité au Conseil départemental et qui connaît le difficile métier du maintien de l'ordre. Elle réclame 2 mois de prison ferme avec mandat de dépôt.

Me Saliceti, l'avocate du jeune homme, va retenir son problème avec l'alcool : «Quand il

commence à boire, il n'a plus de limite, il ne s'arrête plus, il fait n'importe quoi». Elle plaide une peine de sursis avec mise à l'épreuve et surtout une obligation de soin.

Le tribunal va choisir une autre voie. «Le tribunal estime que la peine la plus adaptée aurait été le stage de citoyenneté. Mais malheureusement, il n'est pas encore mis en œuvre à Mayotte», regrette le président Bourin. Le jeune écope donc d'une peine d'amende, «la cour a tenu compte des circonstances particulières», a expliqué le magistrat.

Le jeune homme est prévenu. En cas de réitération, il est évident que la sanction ne sera plus du tout aussi clémence.

RR

Après les attentats

Etat d'urgence à Mayotte: Réunion demain en préfecture



Drapeau en berne au dessus de la préfecture de Mayotte

Une vaste réunion consacrée à la sécurité est organisée demain en préfecture après que l'état d'urgence décreté en métropole et en Corse ait été étendu à l'Outre-mer durant la nuit.

Autour du préfet se retrouveront les chefs de service, les responsables de la sécurité sur le territoire, les maires, le procureur de la République et les parlementaires pour discuter des différentes mesures que cela pourrait impliquer dans notre département ainsi que leur mise en œuvre.

LE JDM



Après les attentats

Rassemblement interreligieux place de la République: « Paris c'est nous! »



La vice recteur, le président Soibahadine Ibrahim Ramadani, et les religieux catholiques, indiens, musulmans, protestants

Un moment de communion et une leçon de « vivre ensemble » pour le rassemblement à Mamoudzou en hommage aux victimes des attentats.

« Même si nous n'avons pas les mêmes pratiques, nous avons les mêmes valeurs. Aucune religion ne peut tolérer ce qui s'est passé. Nous avons le même Dieu. L'Humanité n'a pas de couleur. » Nous avons condensé en une citation les témoignages des cadis, des prêtres, du pasteur et du représentant de la communauté indienne, lors du rassemblement contre le terrorisme ce mercredi après-midi à Mamoudzou.

Initialement, c'est l'Intersyndicale pour l'égalité sociale qui avait lancé le mouvement. Le rassemblement devait avoir lieu samedi. « Mais

les cadis nous ont demandé de l'avancer, pour montrer notre solidarité nationale », explique Rivomalala Rakotondravelo, secrétaire du SNUipp.

Tout le monde avait donc rendez-vous place de la République à 15h30 ce mercredi. Très peu de monde a répondu présent, mais ce fut un moment fort, très symbolique. D'abord par la présence de la vice-recteur aux côtés des syndicalistes, mais aussi et surtout, par la prière partagée: les cadis musulmans, les deux prêtres catholiques, le pasteur protestant et le représentant de la communauté indienne Borha.

Pour le pasteur, « c'est un privilège de pouvoir partager à Mayotte cette solidarité avec mes amis cadis ». « C'est un signe que nous sommes de la même

famille », témoigne en écho le Père Bienvenu, prêtre de la Mission catholique, « nous sommes tous enfants de Dieu, nous devons porter ce message de tolérance ». Alors que Moïse Issoufali pour la communauté indienne évoquait la tristesse partagée, « nous sommes là pour la République. »

Elmamouni Mohamed Nassur dénonçait ces rédicalistes qui « se cachent derrière une religion contre laquelle ils sont en opposition complète ». Nathalie Costantini, la vice-recteur, était là pour « se retrouver et faire cause commune ».

Après une minute de silence, les religieux musulmans entonnaient une douan, courte prière, avant que la foule entonne de concert « Paris, c'est nous » et conclut sur la Marseillaise.

Anne Perzo-Lafond

LE JDM



Contenus originaux

PDF Hebdomadaire

Accès aux archives

Module de recherche

Après les attentats

La Réunion: L'adolescent arrêté pour des menaces évoquant le djihad est originaire de Mayotte



L'hôtel de police de Saint Denis de la Réunion (Photo: JIR)

Alors que les perquisitions se multiplient en métropole après les attentats, à La Réunion le jeune homme interpellé hier mardi à Saint-Denis est originaire de Mayotte. Entre provocation et radicalisation religieuse, les enquêteurs restent prudents.

Dans le contexte actuel, l'opération de police menée hier mardi matin dans le quartier de la Bretagne à Saint-Denis, n'est évidemment pas passée inaperçue. Une douzaine de membres du GIPN et des enquêteurs de la sûreté départementale ont investi une maison, pour interroger un jeune homme de 16 ans soupçonné de menaces sur sa mère et sa fille en faisant référence au djihad.

Cette arrestation n'a toutefois aucun lien avec les investigations en

cours à Paris. Programmée avant même les terribles événements, l'opération est liée à une «crise» de l'ado qui, en octobre, aurait menacé de décapiter sa sœur et sa mère incarnant selon lui « des figures du mal ». Le jeune homme aurait également exprimé sa fascination pour Daesh.

Un jeune homme qui inquiète

Cet épisode est intervenu après une autre scène de violence en août où il avait mis le feu à des journaux dans la maison familiale en proférant déjà des menaces du même style. Il avait alors été poursuivi par un juge pour enfants et placé sous contrôle judiciaire pour avoir fait l'apologie d'actes terroristes. Il avait été noté chez lui des pulsions suicidaires.

Le cas de jeune homme et son

discours inquiètent. C'est la raison pour laquelle sa garde à vue a été prolongée hier soir. Car à son arrivée au commissariat, il aurait d'abord fait savoir qu'il se félicitait des attentats de Paris avant de revenir sur ses paroles.

Provocation ou radicalisation

Le parquet de Saint-Denis et les policiers veulent savoir si son discours relève de la provocation ou s'il correspond à une radicalisation effective. Selon une source judiciaire, l'adolescent ne fréquente pas de mosquée mais consulte régulièrement des sites internet liés au djihad. Son ordinateur a été saisi.

Les enquêteurs vont chercher à savoir s'il pourrait être sous l'influence d'une filière de recrutement au djihad et dans une logique de départ. Connu pour sa violence, l'adolescent n'est plus scolarisé.

Le jeune homme qui fait partie d'une famille de onze enfants est élevé par sa mère. Son père réside à Mayotte. Après avoir vécu chez son frère aîné à Rennes pendant quelque temps, il est revenu à la Réunion. Il passerait ses journées à regarder la télé, à lire et sur son ordinateur. Un psychiatre a relevé chez lui des troubles du comportement. Selon nos informations, son état de santé mentale n'est pas incompatible avec la garde à vue.

Les policiers doivent mener devant de nouveaux interrogatoires ainsi que des vérifications techniques. Ces investigations détermineront les suites judiciaires décidées par le parquet.

Jérôme Talpin, le JIR

Etat d'urgence

Etat d'urgence : « Les manifestations autorisées sous conditions » pour le préfet de Mayotte



Seymour Morsy décline l'état d'urgence à Mayotte

C'est la 1ère fois que Mayotte se trouve placée en état urgence. Ce qui valait bien une explication du préfet Seymour Morsy sur la manière dont il allait l'organiser. Il a confié aux médias ne pas être un « forcené de l'interdiction ».

L'état d'urgence étendu à Mayotte et aux autres DOM, a pris effet cette nuit à 0h. Comme nous l'avions rapporté ce matin, il accorde des pouvoirs élargis au préfet et au ministre de l'Intérieur. L'objectif est de garantir la sécurité publique. « Je peux être amené à interdire la circulation de telle ou telle personne en instaurant un couvre-feu par exemple », expliquait le préfet Seymour Morsy qui sortait d'un état major de sécurité avec le procureur, les forces de po-

lice, de gendarmerie, le DLEM, les Douanes et le renseignement.

Aucun barrage toléré

Ce qui implique un impact direct pour le représentant de l'Etat : il ne peut quitter un territoire dont il doit assurer la sécurité. Pendant les trois mois de prolongation de l'état d'urgence ? « Difficile de le savoir, tout dépende des actions à Paris, si les filières sont démantelées ou pas », indique le préfet de Mayotte.

Les forces militaires seront là pour garantir ce que Seymour Morsy avait déjà annoncé sur le plateau de Mayotte 1ère : « garantir la liberté de circulation, notamment entre Petite et Grande Terre où des patrouilles sont embarquées à

bord des barges, ne tolérer aucun blocage de carrefour, aucun barrage. »

Il a également le pouvoir d'interdire toute manifestation... mais ne le fera pas. Sous conditions : « je ne suis pas un forcené de l'interdiction. Si les Mahorais veulent manifester pour leurs droits, ils le pourront, sous réserve que la libre circulation soit respectée. »

Son crédo, c'est de responsabiliser chacun des habitants, justement pour éviter que la sécurité soit menacée, « pour que les forces de police et l'armée soient déployées sur autre chose que la sécurité ». Un état d'urgence soft donc, avec des militaires déployés essentiellement sur l'aéroport, « la vie doit continuer ».

Le préfet va rencontrer demain les différentes administrations sur l'organisation des services publics, et les maires, enfin ce qui en reste, puisque 12 d'entre eux sont partis en métropole au Congrès des maires de France. « Je rencontrerai ensuite les représentants des cultes d'ici la fin de la semaine, que je tiens à féliciter pour la grande tenue de leur réaction depuis samedi », concluait le préfet.

Anne Perzo-Lafond

